



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20260209-2026FEVDEL32-DE



Date de la convocation : 03 février 2026
Séance du Conseil Municipal : 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Christophe HOGARD
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Fabrice ABRAHAM donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD

32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE RESTAURATION AUX ÉCOLES PRIVÉES - ANNÉE 2026

Dans le cadre de la restauration scolaire des établissements privés, la Ville apporte une subvention d'aide aux repas. Celle-ci est versée l'année N+1, au vu du nombre de repas servis l'année N.

Le montant de la subvention s'élève à 0,50 € par repas pour les écoles bénéficiant de la mise à disposition d'un bâtiment de restauration scolaire communal (St Joseph).

Pour les autres écoles, le montant de la subvention est fixé par paliers pour tenir compte de leurs investissements dans les restaurants scolaires depuis le 1^{er} janvier 2015 :

- De 1 à 10 000 repas de l'année : subvention d'1 € par repas
- Du 10 001^{ème} au 20 000^{ème} repas de l'année : subvention de 0,90 € par repas
- A partir du 20 001^{ème} repas de l'année : subvention de 0,80 € par repas

A ce jour, trois restaurants scolaires ont été construits ou réhabilités à partir des années suivantes :

- Le Brandon en 2014
- Le Petit Bourg en 2016
- Ardelay en 2017

Pour 2026, les montants alloués aux écoles privées, en fonction du nombre de repas réellement consommés en 2025, sont donc les suivants:

Etablissement	Nbre de repas servis	Subvention/repas	Subvention proposée
PETIT-BOURG	34 910		30 928,00 €
(dont	10 000	1,00 €	10 000,00 €)
(dont	10 000	0,90 €	9 000,00 €)
(dont	14 910	0,80 €	11 928,00 €)
ARDELAY	22 456		20 964,80 €
(dont	10 000	1,00 €	10 000,00 €)
(dont	10 000	0,90 €	9 000,00 €)
(dont	2 456	0.80 €	1 964,80 €)
SAINT JOSEPH	29 981	0.50 €	14 990,50 €
BRANDON	15 110		14 599,00 €
(dont	10 000	1,00 €	10 000,00 €)
(dont	5 110	0,90 €	4 599,00 €)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le nombre de repas consommés en 2025 au sein des écoles privées,
 Vu le budget principal 2026,
 Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de Vie du 21 janvier 2026,
 Vu le rapport de Marie-Annick MENANTEAU,

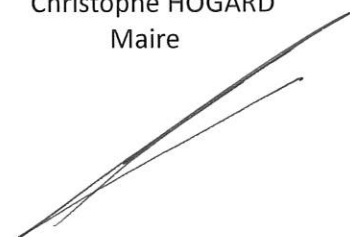
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- accorde aux OGECS les subventions précisées ci-dessus, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2026,
- autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les OGECS dès lors que le montant total de la subvention dépasse la somme de 23 000 €

Angélique RICHARD
 Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
 Christophe HOGARD
 Maire



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2026
 Publié électroniquement le : 16 FEV. 2026
 Notifié le :